



## CFDT CHEMINOTS EIC PACA

19 rue Benedict – 13001 Marseille

☎ : 04.91.50.81.67 📠 : 09.55.36.53.67 SNCF 521 885

[region@cdfdcheminotspaca.com](mailto:region@cdfdcheminotspaca.com) / [www.cfdtcheminotspaca.com](http://www.cfdtcheminotspaca.com)

### DECLARATION CFDT DP DU 27 SEPTEMBRE 2012

Lundi 10 Septembre, la délégation CFDT Cheminots a été reçue par le Président de la SNCF Guillaume Pepy, pour discuter des revendications des cheminots de la région PACA.

L'ensemble des Organisations syndicales représentatives étaient présentes à l'exception de CGT-FO.

#### **Concernant entre autre l'indemnité de résidence :**

Même si cela dépend des négociations nationales, le Président s'est engagé à mettre le point de l'indemnité de résidence à l'ordre du jour de la négociation du 9 Octobre 2012.

Lors de son passage à Nice en 2011 et Marseille en 2012, la CFDT Cheminots l'avait déjà interpellé sur les montants exorbitants des logements sur la région PACA avec des taux qui sont très proches de ceux de la région parisienne. Cela doit se retranscrire par un passage en zone 1 qui serait plus juste pour les Cheminots de notre région.

#### **Pour l'INFRA :**

Sur l'année 2013, de nombreux travaux vont être faits sur l'ensemble du réseau PACA. L'investissement est en augmentation de plus de 50%. Il ne faut pas reproduire la situation « inacceptable » de Breil avec des incidents à répétition. Le Président a annoncé que « la SNCF avait mis du temps à réagir et que les travaux nécessaires seraient faits sans attendre de savoir qui doit payer ... » La menace de fermeture de la ligne a enfin fait bouger les choses !

Pour la CFDT Cheminots, il est normal de se trouver dans cette situation si l'on se contente de faire du bricolage destiné simplement à éviter d'avoir trop d'incidents. Faire des économies au départ, c'est bien, mais à quel prix au final ?

#### **Aux dernières nouvelles...**

L'avocat Général de la cour de justice Européenne conforte le modèle Allemand en matière de gestion de l'Infrastructure Ferroviaire. La CFDT Cheminots ne peut que se féliciter de cette prise de position car elle permettra, si la cour de justice Européenne suit les conclusions de l'Avocat général, de garder le champ ouvert aux négociations à venir sur le modèle Français de Gestionnaire d'Infrastructure. Unifiée (GIU) à mettre en place.

Monsieur le Directeur de l'EIC :

Quelle conclusion tirez-vous de cette première avancée ?

Des pistes nouvelles de réflexion sont-elles envisagées ?

Quel avenir pour le statut des agents de l'EIC ?